DIRECTION POUR LE CHANT

PENDANT LA

Procession de la Translation des Reliques de St. Zénon et de ses Compagnons, Martyrs,

DIMANCHE LE 17 OCTOBRE 1869.

1º Au moment de partir pour la Procession, l'officiant, avec ses assistants, et tous ceux qui doivent porter la Châsse, ou l'accompagner, entreront dans le Sanctuaire de N. D. de Bonsecours. L'officiant se plaçant devant la Châsse, la figure tournée vers l'autel, chantera, sur le ton férial prescrit pour l'oraison de l'Aspersion, l'oraison *Aufer à Nobis etc.*, comme au Pontifical ; puis ayant bénit l'encens il encensera les Saintes Reliques, ensuite les chantres qui seront dans l'interieur de N. D. de Bonsecours chanteront l'antienne suivante : *Movete vos Sancti Dei etc.*, comme au Pontifical, et aussitôt on quittera le Sanctuaire avec la Châsse.

Les divers psaumes et cantiques qui vont être indiqués se trouvant dans tous les livres de piété, il est à désirer que les membres de chaque corps qui composera la Procession les chantent ensemble, de manière à ce qu'il y ait toujours et dans toute la longueur de la Procession du chant ou de la musique. Les psaumes et autres pièces qui ne seront pas indiqués comme tirés du Pontifical se trouvent dans l'Antiphonaire. On n'indique ici que la pagination de la 1re Edition.

2º Lorsque la Châsse paraîtra à la porte de l'Eglise de N. D. de Bonsecours, l'on chantera l'antienne : *Istorum est enim etc.*, comme à l'Antip. page 516.

3º Après cette antienne l'on chantera les pièces suivantes qui seront entremêlées de la musique des diverses bandes :

— Les Psaumes *Cantate Domino etc.*, et *Laudate Dominum in Sanctis ejus*, etc., sur le 8e ton, page 19 et 20.

— Les hymnes *Sanctorum meritis etc.*, p. 515 et *Rex gloriose Martyrum* p. 509.

4° En quittant l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame, on chantera le *Magnificat* sur le 5e ton, page 42, observant de prendre chaque strophe sur le ton de l'intonation.

— Le psaume *Quare fremuerunt gentes* sur le 7e ton, page 170.

— Le cantique *Benedictus*, sur le 8e ton, page 21, observant pour le commencement de chaque strophe ce qui est dit plus haut du *Magnificat*.

— Le psaume *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo*, etc., 6e ton, page 197.

— L'hymne à la Sainte Vierge, *Ave maris Stella*, page 552.

— Le psaume *Lauda Jerusalem*, sur le 7e ton, page 50.

5° En entrant dans la Cathédrale, l'antienne *Ingredimini*, comme au Pontifical.

6° Aussitôt que la Châsse sera placée dans le Sanctuaire, l'officiant bénira de nouveau l'encens, et encensera une seconde fois les Saintes Reliques, puis il entonnera le *Te Deum*, que toute l'assistance est invitée à chanter ensemble.

Cette dernière recommandation me porte à exprimer ici mon regret que la Cathédrale ne soit pas assez grande pour contenir tout la foule qui assistera à la Procession; car alors nous pourrions avoir une petite idée de l'impres sion que l'on éprouve, lorsque dans la vaste Basilique de St. Pierre de Rome on entend chanter cette hymne d'action de grâces par plus de cinquante mille personnes.

Evêché, 17 Octobre 1869.

A. F. Truteau, V. G.
Administrateur.